

CHECK AGAINST DELIVERY SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

STATEMENT BY AMBASSADOR JOHN MCNEE PERMANENT REPRESENTATIVE OF CANADA TO THE UNITED NATIONS

TO THE SECURITY COUNCIL
OPEN DEBATE ON WOMEN, PEACE AND SECURITY

NEW YORK, 23 OCTOBER 2007

DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR JOHN MONEE REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRÈS DES NATIONS UNIES

> LORS DU DÉBAT PUBLIC DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

NEW YORK, LE 23 OCTOBRE 2007

Mr. President,

I would like to express Canada's appreciation for this open debate on women, peace and security, an annual tradition commemorating the adoption of Security Council Resolution 1325. Mr. President, Canada would like to suggest that this year the Security Council begin a new tradition of assessing the implementation of this resolution in a deliberate and concerted way throughout the year.

The UN System-wide Action Plan, alongside national implementation strategies, represents an important first step toward meeting the need for effective monitoring of and accountability for 1325 implementation. However, the ongoing obstacles to its implementation are now familiar to us all, both for the UN and at the national level. The main challenge is that the tenets of the resolution have not been systematically institutionalized and accountability mechanisms are not in place.

We need only to look at the situation of sexual violence in the Democratic Republic of the Congo to understand the urgency required to systematically implement Resolution 1325 and to monitor this implementation. The international community is well aware of the difficulties in reliably quantifying such violence, and the DRC is no exception. Large areas of territory in the volatile Eastern DRC are beyond the reach of humanitarian agencies or relief services which leaves many victims unaccounted for. Despite thousands of women raped, the prevailing culture of impunity allows the problem to continue unabated with virtually no prosecutions. The scale of the problem, including the lack of prevention, protection and punishment, is so immense that the social fabric of entire communities is being torn apart.

The Security Council can make a difference here, It has a crucial role to play in the effective, timely and systematic implementation of Resolution 1325. Over the past few years, many of us have stressed the need for an effective monitoring mechanism. We couldn't be more in need of one than we are right now.

Canada has previously called on the Security Council to establish a mechanism to monitor its own actions in integrating resolution 1325, and other related resolutions, into its daily work. Canada calls on the Council to establish such a monitoring mechanism in the form of a committee, or working group with a mandate to regularly and actively monitor progress in 1325 implementation throughout the Council's work.

In his 2007 report, the Secretary-General concluded that without concerted efforts by Governments and civil society at the country level, implementation of this resolution will continue to lag. In order to ensure a focus on women's rights and equality issues within its country- and region-specific work, Canada calls upon the Council to commit to regular consultations with representatives of women's organizations in the countries that are on the Council's agenda. We recommend that it also make fuller use of the analytical

support and guidance available from the specialized UN entities working on the issues encompassed by resolution 1325, ranging from women's political participation to the elimination of violence against women and girls.

Canada joins others in stressing the importance of such a monitoring mechanism and the essential nature of the systematic collection of data that is cross-classified by sex, presenting information separately for women and men, girls and boys, in order to facilitate the proper functioning of such a monitoring mechanism. The Security Council needs to ensure that information on grave violations of women's and girls' human rights and their participation in peace and reconstruction processes is produced and utilized in the Council's work. The Security Council should ensure that information on violence against women and girls, including sexual violence, be included in all reports of the Secretary-General to the Council. Additionally, there is a clear need for specific reports on sexual violence in conflict, as well as other aspects of Resolution 1325, in order to inform Council deliberations.

The creation of a monitoring mechanism and the regular presentation of disaggregated data and status reports will increase the Council's capacity to design and implement peace support mandates to better respond to such violence, and ensure the integration of prevention strategies to address violence against women and girls in the work of UN country teams. Canada will continue to support the Council's implementation of its commitments, including in country specific contexts, and to support efforts to enhance Council and wider international action in this area.

Thank you, Mr. President.

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord dîre à quel point le Canada apprécie la tenue de ce débat public sur les femmes, la paix et la sécurité, devenu une tradition annuelle commémorant l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité. Monsieur le Président, le Canada aimerait que le Conseil inaugure maintenant une nouvelle tradition, celle qui consisterait à évaluer la mise en œuvre de cette résolution de manière délibérée et concertée tout au long de l'année.

Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies constitue, avec les stratégies nationales de mise en œuvre, un important premier pas pour répondre à la nécessité d'un contrôle et d'une responsabilisation efficaces concernant cette résolution. Cependant, nous connaissons maintenant tous, tant à l'ONU qu'au niveau national, les obstacles à la mise en œuvre de cette résolution. La principale difficulté est que les principes inhérents à la résolution n'ont pas été systématiquement institutionnalisés, et qu'aucun mécanisme de responsabilisation n'a encore été mis en place.

ll suffit de voir les violences sexuelles commises en République démocratique du Congo pour comprendre l'urgence qu'il y a à concrétiser systématiquement la résolution 1325 et à en contrôler la mise en œuvre. La communauté internationale est bien au fait des difficultés que présente la quantification précise des cas de ces violences, et la RDC n'est pas ici une exception. De larges pans du territoire oriental de la RDC, une région volatile, sont en effet inaccessibles aux organismes humanitaires et aux services de secours, de sorte qu'un grand nombre de victimes ne sont pas dénombrées. Malgré le viol de milliers de femmes, la culture dominante de l'impunité perpétue le problème et empêche pratiquement toute poursuite judiciaire. L'ampleur du phénomène, et cela inclut l'absence de prévention, de protection et de sanctions, est telle que le tissu social de communautés entières est réduit en lambeaux.

Le Conseil de sécurité peut contribuer à améliorer la situation. Il a un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre efficace, rapide et systématique de la résolution 1325. Beaucoup d'entre nous ont souligné ces dernières années la nécessité d'un mécanisme de contrôle efficace. Et cette nécessité n'a jamais été aussi criante que maintenant.

Le Canada a déjà demandé au Conseil de sécurité de créer un mécanisme qui lui permettrait de suivre ses propres mesures visant à intégrer la résolution 1325, et les autres de même nature, à ses activités de tous les jours, et il l'invite aujourd'hui à instaurer ce mécanisme, sous forme d'un comité ou d'un groupe de travail qui aurait pour mandat de suivre régulièrement et activement la mise en œuvre de la résolution 1325 dans tous ses travaux.

Dans son rapport de 2007, le Secrétaire général a fait remarquer que cette résolution demeurera lettre morte tant que les gouvernements et la société civile, au niveau national, ne déploieront pas les efforts concertés nécessaires pour lui donner suite. Désireux de le

voir intégrer les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité dans ses travaux visant des pays ou régions donnés, le Canada invite le Conseil à consulter régulièrement les représentantes des organisations féminines dans les pays qui figurent à son ordre du jour. Nous lui recommandons aussi de faire davantage appel aux capacités analytiques et aux suggestions des organismes spécialisés de l'ONU qui travaillent dans les dossiers couverts par la résolution 1325, qu'il s'agisse de la participation des femmes à la vie politique ou encore de l'élimination de la violence envers les femmes et les filles.

Le Canada se joint à d'autres pays pour souligner l'importance d'un tel mécanisme de contrôle et l'incontournable nécessité de recueillir systématiquement des données ventilées par sexe en présentant de l'information séparément pour des femmes et des hommes, des filles et des garçons pour en faciliter le fonctionnement d'un tel mécanisme de contrôle. Le Conseil de sécurité doit recueillir et utiliser dans ses travaux les données concernant les violations graves des droits des femmes et filles, et la participation de ces dernières aux processus de paix et de reconstruction. Il devrait aussi demander que tous les rapports qui lui sont adressés par le Secrétaire général comportent des données sur la violence envers les femmes et les filles, incluant les violences sexuelles. Enfin, nous pensons que, pour mieux orienter ses délibérations, le Conseil a sans conteste besoin de rapports ponctuels sur les violences sexuelles commises lors d'un conflit, et sur les autres aspects de la résolution 1325.

La création d'un mécanisme de contrôle ainsi que la présentation régulière de données ventilées par sexe et de rapports d'étape augmenteron: la capacité du Conseil à concevoir et à mettre en œuvre des mandats de soutien à la paix qui permettront de mieux faire échec à cette violence et d'assurer l'intégration de stratégies de prévention de la violence sexo-spécifique dans les travaux des équipes de pays de l'ONU. Le Canada continuera d'aider le Conseil à respecter ses engagements, y compris dans le contexte propre à un pays, et à soutenir les efforts visant à améliorer les interventions du Conseil et de la grande communauté internationale en ce domaine.

Merci Monsieur le Président.